

A.B.E. DARMONY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : RUE DE LA CHAUMETTE

41500 MUIDES SUR LOIRE (LOIR ET CHER)

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille dix,
et le vingt deux mars,

le soussigné :

- Monsieur Bruno AGUENIER,

agissant en qualité d'unique associé de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA GERANCE

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Bruno AGUENIER,

demeurant à LA CHAUSSEE ST VICTOR (Loir et Cher) 104 route Nationale,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Bruno AGUENIER déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération fixée à mille (1 000) euros par mois.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

- Bruno AGUENIER,

